

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

2^e SÉRIE. — TOME I.

v. 7-8
1851-52



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ
9, RUE DE LA MADELEINE.

1851

RECHERCHES

SUR LES

MÉREAUX D'AUDENARDE ET D'EYNE.

PL. IV, V ET VI.

Les méreaux n'occupent qu'une place secondaire dans la science numismatique. De là peut-être la raison de l'indifférence que la plupart des numismates ont professée à l'égard de ce genre de monnaies fictives, indifférence que le savant M. Lelewel condamne en ces termes : « Cette branche de monuments est malheureusement trop négligée, on pourrait dire, injustement dédaignée par la plupart même des amateurs (1). »

Et pourtant les méreaux ne méritent pas moins notre attention que les monnaies et les médailles. Quand bien même il ne s'y rattacherait aucun souvenir historique important; quand bien même les symboles, les blasons, les légendes qui y figurent, ne nous offriraient rien de remarquable pour la science archéologique; il est du moins certain qu'ils sont d'une utilité très-grande, en ce qu'ils servent à constater l'existence, quelquefois même la marche et les progrès de la gravure en médailles dans les villes qui n'ont point eu le privilège de posséder un atelier moné-

(1) *Revue numismatique belge*, t. Ier, p. 585.

taire, et où l'art du monnayage, privé de l'aliment d'une tradition constante, n'a pu s'exercer que par imitation.

Toutefois, hâtons-nous de le dire : depuis que M. Alexandre Hermand et M. Serrure ont imprimé une nouvelle tendance à l'heureuse initiative de M. Van Orden de Zaandam, il s'est opéré, en faveur de ce genre de monuments métalliques, un mouvement réparateur qui a déjà produit des résultats satisfaisants, et auquel nous avons la témérité de nous associer.

Il n'est peut-être pas de ville, en Belgique, qui ait fourni une série de méreaux plus considérable que la ville d'Audenarde. Outre onze espèces dont l'attribution n'est plus douteuse, il en existe quinze autres auxquelles il est malheureusement impossible d'assigner, avec certitude, une destination quelconque.

M. Van Orden a décrit quelques-unes des premières (1), mais la vérité, toujours plus forte que le respect que nous portons au numismate hollandais, nous force d'avancer qu'il est resté bien au-dessous de sa tâche. Privé des documents authentiques, plutôt qu'embarrassé par la diversité des sujets qu'il traite, il lui était impossible de rien hasarder sur l'usage des méreaux à Audenarde, ni sur l'époque même probable de leur introduction et de leur confection ; et, dans les lignes qui précèdent la description de ces pièces ainsi que dans leur description elle-même, il commet plusieurs erreurs qu'on est tout étonné de rencontrer sous la plume d'un numismate dont l'autorité est entourée d'une sorte de respect religieux.

(1) *Bydragen tot de penningkunde*, door J. VAN ORDEN. Zaandam, 1850.

La préoccupation d'un seul objet et l'investigation minutieuse des documents originaux nous ont permis de compléter, autant que possible (1), ce que M. Van Orden laisse d'inachevé, et de rectifier ce qu'il fournit d'inexact. Toutefois, nous sommes éloigné de prétendre avoir dit le dernier mot sur cette matière aride et obscure. Les sources sont rares, notre inexpérience est grande. Nous réparerons avec empressement les omissions et les erreurs qui nous seront signalées.

On a joint à la suite des méreaux appartenant à la ville d'Audenarde ceux que la commune d'Eyne nous a légués. Ils forment une série de six variétés entièrement inédites.

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINTE-WALBURGE (2).

On sait que l'usage des méreaux était très-varié. « Ils étaient employés, d'après M. Serrure, soit comme jeton de présence, soit comme monnaie fictive, soit comme marque de l'acquiescement des marchandises ou des droits auxquels elles étaient sujettes, ou enfin comme contre-marque (3). » Dans les églises, ils servaient à constater l'assistance des ecclésiastiques et des chantres aux offices divins.

Leur introduction à Audenarde s'est faite assez tard com-

(1) Les archives de l'église de Ste-Walburge sont inaccessibles. Quelques fragments de registres aux comptes de la même église nous ont seuls guidé dans cette partie de notre travail. Nous ne désespérons pas de pouvoir un jour combler les lacunes regrettables que nous sommes obligé d'y laisser subsister aujourd'hui.

(2) L'église de Ste-Walburge était autrefois en partie paroissiale et partie collégiale; *ex parte parochialis et ex parte collegiata*.

(3) *Messenger des sciences et des arts de la Belgique*. Année 1857, p. 467.

parativement aux autres villes du nord de la France et du midi de la Belgique. L'église de N.-D. de Pamele a devancé, à cet égard, celle de Sainte-Walburge d'une quarantaine d'années. Ce n'est guère qu'en 1549 qu'on rencontre, dans cette dernière, les premiers vestiges d'un usage récent, tandis qu'en 1508 les registres de N.-D. de Pamele nous révèlent déjà un emploi entièrement réglé.

Comme toutes les institutions nouvelles, le système des méreaux ne se développa que graduellement à Audenarde. Il n'en fut confectionné, dès le principe, pour l'église paroissiale, qu'une seule espèce. Elle servait exclusivement pour les musiciens et n'était distribuée annuellement que deux fois, savoir aux fêtes du saint sacrement et de la sainte Vierge.

Deux ans plus tard, on fabriqua une nouvelle espèce, dont on étendit l'emploi à toutes les fêtes de l'année (¹).

(¹) Eerst betaelt Matthys Haeghdorenc, voor t'gieten van allen den looden daer mede dat men doende es, te looflyde, de distributie, zoo van den helegghen sacramente, als van onse vrouwe, metgaders voor de stoffe daer inne verbezicht xlij sch. p.

An Willem Blanstrain, gaudtsmet, voor t'maken van eender vorme, om de loodekens te ghietene van den loven van den helegghen sacramente ende onser vrouwe, en die te graveren viij sch. p.

(Comptes de l'église de Ste-Walburge, 1549, reposant aux archives de la ville.)

Item, noch betaelt zo an den zelven, als an noch zes andere zanghors, de welke t'samen, t'allen feestelicke daegen, celebreerende zyn in musycken de diensten deser kercken, ende danof dat zy alsdan, ende teleker reyse, ontfangende zyn huerlieder distributie met zekere distincte looden daer toe gheordonneert, ende danof, dat zy alle drie maenden dovertellinghe weder doende zyn, in handen van den kerkmeestere, die elcken byzonder alsdan een lastinghe expedieert van de somme dat t'getal

L'échange s'en faisait tous les trois mois entre les mains du bailli d'église. Celui-ci remettait à chaque musicien une traite qui était liquidée chez le receveur en monnaie courante.

Ce fut seulement en 1603 que les quatre ecclésiastiques de la paroisse (1) participèrent, avec les musiciens, à la distribution *des plombs*. C'est à cette époque qu'il faut attribuer, croyons-nous, la confection de quatre nouvelles espèces. Depuis l'adjonction de ces nouveaux bénéficiaires, les deux variétés préexistantes ne suffisaient sans doute plus à la distribution.

L'échange s'en fit dès lors immédiatement et sans le secours des mandats. Celui qui était chargé d'en faire la remise s'appelait *distributeur*. Elles sont toutes de plomb et paraissent avoir été coulées, contrairement à celles d'Eyne qui ont été battues.

Maintenant quelle pièce faut-il rapporter à la première espèce?

Il n'en est qu'une qui offre les caractères conformes à sa destination primitive; c'est celle que nous avons fait graver sous le n° 1. Elle représente un calice surmonté d'une hostie. Or, on sait que la fête du saint sacrement, envisa-

bedragende is, up den ontfanghere deser kercken de welke dien volghende hemliedder dies betalinghe gedaen heeft.

(*Id.*, année 1351.)

Ce passage porte visiblement les indications d'un emploi primitif.

(1) Ces ecclésiastiques se nommaient, antérieurement au xvi^e siècle, *sacellani* ou *chapelains*. Plus tard, ils furent titrés de *chanoines*, *curati*, *vice curati*, *beneficiarii* et de *portionarii*. (*Messageur des sciences et des arts de la Belgique*. Année 1845, p. 79.)

gée comme la plus importante de toutes celles de l'année, était célébrée, à cette époque, avec une pompe extraordinaire dont nos processions n'offrent qu'une image bien affaiblie. Il était donc naturel que les plombs destinés pour cette solennité reçussent de préférence un emblème conforme aux circonstances (*). En prenant le type pour guide, nous lui trouvons tous les caractères archéologiques, et, en attendant que des documents ultérieurs viennent nous donner tort ou raison, nous nous tenons à cette conjecture.

Nous possédons toutes les données désirables sur la seconde espèce. Elle fut fabriquée en 1550 par Guillaume Blanstrain, orfèvre, à qui on avait confié, deux ans auparavant, l'exécution du coin du premier méreau (**).

Cet artiste se trouve mentionné, en 1552, 1553 et 1554, dans les comptes de la ville, pour avoir façonné les armes d'Audenarde sur un écusson d'argent offert en cadeau au prince d'Amours de Tournai (***). En 1551, quand Charles-Quint promulgua cette ordonnance sévère qui restreignait

(*) Le calice figure également sur plusieurs méreaux appartenant à la confrérie du St-Sacrement à Liège. (De Renesse, pl. LXXVI.)

(**) Item betaelt Willem Blanstrain, goudsmet, voor de metalen voorme, daer inne ghegoten werden de looden dienende tot betalynghe van de Zanghers, als zy de hooghmesse ende vesperen in musycke doende zyn, ghegravcrt up deen zyde metter figure van Salvator, ende dander, metter wapene van Audenaerde, daer vooren xxxvj sch. p.

Item van drie ponden lins by hem ghelevert ende ghegotene in de zelve voorme, tacht grooten (pont heft xxiiij sch. p.

(Comptes de l'église de Ste-Walburge. 1551.
Archives de la ville.)

(*) Betaelt Willem Blanstrain voor een zilvere targe, ofte wapene, gheschonken den hode van den prinche Damours van Doornycke xxxvj sch. p.

(Comptes de la ville. 1552.)

si singulièrement la position des orfèvres dans les petites villes, Guillaume Blanstrain, chargé d'une nombreuse famille, adressa à l'empereur une longue supplique tendant à obtenir la révocation des points de l'édit qui lui étaient particulièrement préjudiciables. On ne connaît point le résultat de cette supplique. Quatre ans plus tard, un de ses fils, nommé Roland, lui succède dans son emploi, en confectionnant, pour la ville, un sceau représentant les armes de la ville et de la châtellenie d'Audenarde (¹). Ce sceau a 7 centimètres de module et contient la légende suivante :

✠ SIGILLVM ∞ OBLIGATORIVM ∞ CIVITATIS ET
CASTELLANIE ∞ ALDENARDENSIS.

Il est d'une exécution soignée qui constate un progrès sensible dans la gravure des médailles à Audenarde. Nous ferons à ce sujet une réflexion assez importante. Roland Blanstrain fut nommé, en 1580, priseur juré des objets d'or et d'argent provenant des mortuaires. Or, deux ans après, la ville d'Audenarde, comme tant d'autres villes, subit les horreurs d'un long siège pendant lequel le magistrat, de concert sans doute avec les autorités militaires, eut recours, en dernière ressource, à cette espèce de métaux connus sous le nom de monnaies obsidionales. Y aurait-il de l'in vraisemblance à attribuer la confection des coins de ces pièces à Roland Blanstrain ? Est-il naturel de conjecturer

(¹) *Betaelt Roeland Blanstrain voor dmaken van eenen zeghele metter wapene van der Stede ende van der Casselrye, omme de rente brieven te zeghelen daer mede zy hemlieden belast hebben tot aflossinghe van den obligatien voor de M^r, ghegheven de somme van xvi lib. par.*

(Comptes de la ville, année 1563.)

qu'on eut recours à des graveurs gantois, quand on avait à la main un artiste habile dans son art et jouissant de la confiance des autorités? Nous dirons plus : qu'on examine les lettres de la légende du sceau et celles des obsidionales, et on sera frappé de la ressemblance qu'il y a entre elles.

Au reste, notre opinion concorde parfaitement avec une tradition orale transmise par M. De Rantere, ancien archiviste de la ville, et qui rapporte qu'un certain *Blanstrain*, en ce temps orfèvre à Audenarde, en avait été le graveur (1).

A l'égard des quatre variétés émises, selon nous, lors de la participation des quatre ecclésiastiques de la paroisse à la distribution des méreaux, les lacunes qui existent dans les comptes de l'église (reposant aux archives de la ville) vers l'époque probable de leur émission, nous empêchent de rien avancer de positif, quant à leur confection et au graveur du coin.

Elles portent les valeurs de 18, 12, 6 et 3 deniers.

La croix de Saint-André figure sur chacun de leur revers. Est-ce fantaisie? Est-ce imitation des monnaies d'argent en circulation à cette époque? Il est difficile de rien préciser à cet égard. Seulement, les comptes de l'église parlent d'une fondation assez considérable léguée le jour de saint André. On remarquera que c'est en partie de ses revenus qu'étaient payés les chantes et les ecclésiastiques. On remarquera aussi que l'usage primitif des méreaux avait lieu, à Audenarde comme à Pamele, pour les services provenant de fondations pieuses.

(2) *Notice sur les monnaies obsidionales d'Audenarde frappées pendant le siège de 1582*, par M. le docteur D.-J. VANDERMEERSCH. *Revue de la numismatique belge*, t. V, p. 525.

Il existe une quatrième espèce, d'un très-petit module, à laquelle on appliquait le nom de *pas-geld*, que nous traduirons par *méreau complémentaire*. Cette pièce accuse une confection plus moderne que les précédentes. L'embaras de ne pouvoir compléter les sommes qui comportaient une fraction moindre que la valeur de trois deniers aura mis les marguilliers dans la nécessité de faire confectionner un méreau qui représentât cette valeur. Nous présumons qu'elle était d'un *denier*.

Vers le milieu du xvii^e siècle, il n'est plus fait mention, dans le registre des comptes, de l'échange des *plombs*. Nous nous refusons toutefois à croire qu'on eût abandonné sitôt un usage qui joignait l'avantage de constater les différents droits des présents, celui de suppléer à l'irrégularité de la rentrée des fonds et à l'insuffisance du numéraire en circulation. Dans le but de s'épargner des détails inutiles, on se sera contenté, dans la suite, d'enregistrer simplement la valeur réelle, sans faire mention de la quantité de plombs représentant la valeur fictive.

Nous présumons que le système métallique s'est maintenu, à Audenarde comme partout ailleurs, jusqu'à l'époque désastreuse de la révolution française.

1. Calice surmonté d'une hostie. Des deux côtés, la valeur 4—d.

Rev. Croix fleurdelisée.

Van Oorden, pl. XI, n° 6.

2. LABORTIS..... 1550. Au milieu d'une auréole, le Sauveur du monde portant la croix. A ses pieds, un calice recevant le sang qui jaillit de son côté gauche.

Rev. Écusson aux armes d'Audenarde, surmonté de la valeur 12—d. Des deux côtés, des lunettes placées verticalement.

Ce méreau fut trouvé en 1847, lors du creusement de l'avant-fossé du nouveau front donnant sur la plaine appelée *Eyndriesch*. M. Van Lerberghe, archiviste-bibliothécaire, eut le bonheur d'en faire l'acquisition pour le médailler de l'hôtel de ville. Lorsque nous fîmes les recherches nécessaires à l'objet qui nous occupe, le zélé archiviste eut l'obligeance de nous communiquer l'extrait des comptes de l'église que nous avons reproduit plus haut en note et qui nous a servi de point d'appui dans notre classification.

Jusqu'ici, cette pièce est unique.

5. SANCTA WALBURGA ORA *Pro Nobis*. Sainte Walburge, patronne de l'église paroissiale, tenant dans la main gauche un sceptre. — Des deux côtés 18—D.

Rev. Croix de Saint-André ayant sur le milieu la lettre W et cantonnée de la valeur 18—D, de trois globules et de la lettre A.

Van Orden, pl. XI, n° 2.

4. Sainte Walburge tenant, d'une main, un sceptre, et, de l'autre, un calice. Au-dessus, deux anges aux ailes éployées présentant une couronne. Des deux côtés 12—d.

Rev. Croix de Saint-André ayant sur son milieu la lettre W et cantonnée de la valeur 12—d, et de deux branches de trèfle.

Van Orden, pl. XI, n° 3.

5. Sainte Walburge tenant, de la main gauche, un sceptre. Au-dessus, deux anges aux ailes éployées présentant une couronne. Des deux côtés 6—d.

Rev. Légende gothique illisible. Croix de Saint-André ayant sur le milieu la lettre W et cantonnée de la valeur 6—d et de deux branches de trèfle.

Van Orden, pl. XI, n° 5.

Les trois pièces qui précèdent ont été confectionnées en grand nombre. — La plupart d'entre elles ont passé au creuset, il y a environ vingt ans. Le reste orne les collections des numismates de la localité.

6. Aguel dont la tête est nimbée et retournée vers une croix longue ornée d'une bannière.

Rev. Croix de Saint-André cantonnée de deux branches de trèfle et de la lettre d. Au-dessus, dans la ligne circulaire, le chiffre romain III.

7. *Av.* et *Rev.* a gothique, initiale d'Audenarde.

Van Orden, pl. XI, n° 7.

ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE PAMELE.

L'église de Notre-Dame de Pamele, on l'a déjà dit, a la priorité de date sur celle d'Audenarde, relativement à l'usage des méreaux. On y faisait déjà l'échange de ces pièces en 1508, tandis que leur emploi dans l'église d'Audenarde remonte seulement à l'année 1549. La perte regrettable des registres antérieurs à la première époque nous met dans l'impossibilité de fixer la date précise de leur confec

tion. — Il y a lieu toutefois de croire qu'elle ne remonte guère plus haut que le commencement du xvi^e siècle, attendu qu'un fragment de registre de la fin du xv^e siècle, échappé à la destruction, ne révèle aucune trace de leur existence.

Ils étaient distribués et échangés par le prévôt de l'église (*). Le mot *getyden*, employé dans le passage cité en note et qui signifie évidemment *fondations*, nous confirme dans l'idée que l'emploi primitif des méreaux n'avait lieu que pour les services stipulés dans les fondations pieuses, et que ce n'est que graduellement qu'il s'est étendu à toutes les cérémonies de l'année.

On ne connaît guère que deux espèces de *plombs* appartenant à cette église. Nous croyons pouvoir attribuer à la première émission celui que nous avons fait graver sous le n^o 8. Il est difficile de connaître la signification de la croix double qui figure sur son revers.

Elle se trouve également sur plusieurs méreaux appartenant à la ville de St-Omer; mais on sait qu'elle forme les armoiries de cette ville (²).

Le second accuse une confection plus moderne.

Tous les deux sont en plomb. Nous ignorons leur valeur représentative.

(*) Item betaelt voor dloot van distribueren van de vij getyden, gedistribueert ende wederomme ghelost by Joes Van den Borre, opperproostere van der kerken, ende voor het tellen krygt, etc.

(Comptes de l'église de Pamele, année 1508.)

(²) *Mémoires de la société des antiquaires de la Morinie*, t. II, p. 352, pl. I et suiv.

8. p gothique, ayant au milieu un globule.

Rev. Croix double portant au milieu un globule. En dessous, deux globules.

9. A l'avers et au revers, p gothique entre deux branches de trèfle.

ÉGLISES DES RÉCOLLETS ET DES CAPUCINS.

Les récollets ou frères mineurs vinrent s'établir à Audenarde, en 1260. Monsg^r Gauthier Marvis, évêque de Tournay, posa la première pierre de leur couvent dont l'achèvement complet n'eut lieu qu'en 1285 (1).

L'établissement de l'ordre des frères capucins à Audenarde ne date que de l'an 1609 (2).

Par suite de la suppression générale des couvents en 1796, ces deux ordres durent quitter la ville.

Les deux mércaux, dont la description suit, sont attribués, avec quelque fondement, le premier à l'église des Récollets, le second à celle des Capucins. Une tradition orale leur donne une destination toute particulière : ils auraient servi, dit-on, à l'acquiescement de *messes* ordonnées par des personnes pieuses. Les prescriptions de leur ordre leur interdisant le maniement du numéraire, ces religieux auraient eu recours à une sorte de directeur laïque, chargé d'échanger

(1) Int jaer MII^eLX wort telooster van de freremineuren t'Audenaerde begonnen te maecken in de maent van november, ende was meest vol-maeckt in tjaer LXXXV daer naer volgende.

(Chronique MSS. d'Audenarde, fol. 50.)

(2) *Audenaerdsche menyctingen*, uitgegeven door LODEWYK VAN LERBERGHE, etc., 1^{ste} deel, p. 207.

la monnaie courante contre des espèces de *bons métalliques*, au moyen desquels les personnes pieuses se seraient acquittées envers ces religieux des offices ordonnés. Rien n'empêche d'admettre qu'ils ont été employés en même temps pour le paiement des chantres.

Le premier méreau porte la valeur de 18 csealins parisis, le second, celle de 4 sous. — Ils ne paraissent pas remonter au delà du xvii^e siècle.

10. EGO SVM PANIS VIWS. Calice surmonté d'une hostie. Des deux côtés, 18—sc.

Rev. RECOLIT MEMORIAM PASSIONIS EIVS. Écu irrégulier sur une croix légèrement pattée, eoupant, en quatre parties, la légende. — Au milieu de l'écu, un cœur embrasé; dans les quatre coins, deux mains et deux pieds.

Van Orden, pl. XI, n^o 1.

11. Av. et Rev. Croix haute séparant la valeur, 4—s. Type légèrement ovale.

Van Orden, pl. XI, n^o 5.

MÉREAUX INDÉTERMINÉS.

Nous rangeons dans cette classe les méreaux auxquels il est impossible d'assigner une attribution certaine. — Aucun document ne jette quelque jour sur la destination de ces pièces. Les monogrammes, les symboles, les armoiries qu'elles portent, ne nous éclairent pas davantage.

Il nous eût été facile de suppléer à ce défaut d'indications essentielles par des conjectures plus ou moins hasardées. —

Nous avons préféré nous tenir à la simple idée que la plupart d'entre eux (surtout à commencer du n° 16) ont servi de *bons métalliques* pour les pauvres, sur la présentation desquels ils recevaient du pain ou tout autre aliment (1).

Le hasard sera peut-être le reste.

Les n° 15 et 20 ont été gravés dans le *Recueil d'antiquités romaines et gauloises*, de M. De Bast. Le savant archéologue avoue la difficulté qu'il y a de conjecturer à quelle époque et à quelle occasion ces pièces ont été frappées. Tout ce qu'il en peut dire c'est qu'elles ont été trouvées dans l'Escaut, à Audenarde, à la fin du siècle dernier.

Le n° 20 fait partie d'une série de sept méreaux, coulés dans un moule de pierre que le hasard a fait découvrir il y a quelques années; c'est le seul exemplaire authentique que nous en connaissions.

12. Calice entouré d'une auréole.

Rev. Légende hébraïque formée de neuf lettres coupées trois à trois par un losange. Dans le champ, un arbre.

Ce méreau est très-commun à Audenarde; il en existe trois variétés. Il est imité grossièrement d'une monnaie

(1) L'usage subsiste encore de se servir, lors d'un service funèbre, de cachets de cire portant l'empreinte du nom ou des armes de la famille du défunt et sur la présentation desquels les pauvres obtiennent des pains. Ces cachets ne diffèrent des méreaux que par la matière. Cette différence s'explique aisément; la distribution des pains provenant des fondations pieuses était répétée annuellement, quelquefois même plusieurs fois dans l'année: il fallait donc avoir recours à une matière plus durable que la cire.

hébraïque offrant, à l'avvers, un vase à parfums d'où s'échappe de la fumée, avec une légende en caractères hébraïques, signifiant *sicle d'Israël*; au revers, une branche d'arbre, nommée le sceptre d'Aaraon, allégorie orientale, avec une légende signifiant : *La Jérusalem sainte* (1).

Les lettres formant le mot *Israël* ont été conservées. Le copiste ignorant a converti le vase à parfums en calice, et formé, de la branche d'arbre, un arbre entier.

13. X gothique, initiale d'Audenarde ayant au-dessous la lettre S.

Rev. Écusson aux armes d'Audenarde.

14. Les lettres A et S séparées par un point.

Sans revers.

15. Des lunettes.

Rev. AUDENAERDE. Au milieu une rosace.

DE BAST, *Recueil d'antiquités, etc.*,
pl. IV, n° 5.

16. A surmonté de lunettes.

Rev. Au milieu le millésime 1742, surmonté de la lettre L.

En dessous VM.

17. Anere avec les lettres IVL.

Sans revers.

(1) *La science des médailles*, par le P. LOUIS JUBERT. Paris, 1692. Ouvrage réimprimé avec des additions notables à Amsterdam, en 1715, et à Paris, en 1759, 2 vol. in-12. Une traduction flamande a paru à Leyde, en 1725, sous le titre de *Lotewyk Jobert's kennisse der alonde en hedendaagsche gedenkpenningen*.

18. Armoiries inconnues. Écu au fond d'azur, offrant un chevron accompagné de rosaces ou molettes et d'un croissant.

Type ovale, sans revers.

19. Armoiries inconnues. Écu *parti* au champ lisse ;
helmet surmonté de trois drapeaux.

Type ovale, sans revers.

20. Monogramme d'Audenarde, formant un $\overline{\text{X}}$ gothique
composé.

Rev. Bûche de bois ou faisceau de trois colonnettes attachées
aux deux bouts par des bandes transversales. D'un
côté A, de l'autre des lunettes.

DE BAST, pl. IV, n° 6.

21. Boisseau à manche.

Rev. Au milieu un globule.

22. Boisseau à manche.

Rev. Deux globules.

23. Poisson.

Rev. Écusson ayant dans le champ une boule.

24. Deux poissons adossés surmonté de 8V (*).

Rev. Oiseau à ailes éployées.

(*) Les armes de la famille des Cabillau, anciens seigneurs de Mullen, offrent également deux poissons (cabillauds) adossés.

25. Pore au poil hérissé.

Rev. Croix remplie de deux cotices et dont les extrémités s'élargissent.

26. Agnel dont la tête est nimbée et tournée en arrière vers une croix longue ornée d'une bannière.

Rev. Écusson offrant, dans le champ, quatre globules.

ÉGLISE COLLÉGIALE D'EYNE (1).

L'église d'Eyne a été jadis le siège d'un chapitre de chanoines dont l'origine remonte au XII^e siècle. Voici, sur cette origine, quelques particularités intéressantes et entièrement inédites.

A l'époque précitée, le comte Gérard de Landast, revenu de la seconde croisade, à laquelle il avait pris une part très-active, occupait dans ce village un château fort, situé aux bords de l'Escaut, à proximité d'une chapelle consacrée à saint Éloy. En 1171, Gérard de Landast et son épouse élevèrent, à côté de cette chapelle, une église dans laquelle ils fondèrent quatre prébendes. Ils lui firent aussi don d'une croix de bois rapportée de la terre sainte et qu'on conserve encore (2).

(1) Village situé à une demi-lieue d'Audenarde.

(2) Suivant une tradition orale généralement accréditée, cette croix aurait été faite du bois de la vraie croix de N.-S. Elle a 16 $\frac{1}{2}$ centimètres de hauteur sur 10 de largeur. Les quatre bouts sont garnis d'or finement ciselé. Une plaque de la même matière la recouvre d'un côté. Elle contient une inscription mystique en caractères grecs.

Une autre curiosité archéologique non moins digne d'être remarquée,

En 1262, Mgr Jean Buchiel, évêque de Tournai, fonda la cinquième prébende. La sixième fut léguée par la *personne* de l'église, Baudouin de Moorslede, en 1272. La paroisse fut alors divisée en autant de sections que de prébendes : chaque chanoine avait la direction spirituelle d'une section. Un décret de Mgr Albert de Hornes, évêque de Gand, en date de 1684, réforma le chapitre de manière que deux chanoines seulement étaient chargés du service spirituel de la commune (1).

Le chapitre, enrichi successivement par des dons considérables, se maintint ainsi jusqu'à la révolution française. A la suite de cette époque si désastreuse pour les lettres et les arts, une partie de ses archives fut enlevée ou dispersée. A en juger par un inventaire dressé en 1773, ces documents devaient présenter un puissant intérêt. Nous ignorons si la perte a été considérable. Aucun classement n'ayant été fait depuis lors, et tous les registres étant dans le désordre le plus complet, à ce qu'on nous a assuré, il ne nous a point

est un fragment du mausolée élevé à la mémoire des fondateurs de l'église et du chapitre, taillé en pierre bleue et encastré dans le mur de l'ancienne chapelle. Une partie du sarcophage a été indignement mutilée par la barbarie des religionnaires; une autre partie a été enlevée pour obtenir une communication entre l'église et la chapelle, communication qui pouvait facilement s'effectuer dans une autre partie du mur. La niche semi-circulaire qui le recouvre est seule restée intacte. Sur la porte qui mène dans l'ancienne chapelle, on lit l'inscription suivante qui se trouvait apparemment sur les parois extérieures du monument : *Monumentum fondatorum comitis Gerardi de Landast et uxoris ejus, anno MCLXXXV.*

(2) Tout ce qui touche à l'érection des prébendes est extrait d'un mémoire MSS. (communiqué par M. Van Lerberghe) sur l'*Origine du chapitre d'Eyne*, par feu le chanoine BAUWENS.

été permis d'y puiser les renseignements nécessaires à notre objet. Nous formons le vœu, dans l'intérêt de l'histoire, que ce classement s'opère bientôt !

A défaut de ces renseignements, voici ce que nous avons recueilli de la bouche d'un vieillard de cette commune. Les lettres numérales ou les chiffres que chaque méreau porte, représentaient des deniers; donc XLVIII équivalait à 48 deniers ou 4 sous de Brabant; 36 à 5 sous; 24 à 2 sous, 12 à 1 sou, VI à un demi-sou. Celui qui représente la plus grande valeur était connu sous la dénomination de *pondeke*; celui qui portait la plus petite s'appelait *pas-geld*, que nous avons traduit plus haut par *méreau complémentaire*. Ils étaient échangés trimestriellement chez le receveur de l'église, de sorte que leur usage ne différait guère de celui de l'église de Sainte-Walburge, à Audenarde.

Il en a été confectionné un nombre considérable. Les valeurs de 36 et de 24 deniers subsistent encore en abondance. Il n'en est pas de même de celles de 48 et surtout de 12 et de 6. Nous ne connaissons que deux exemplaires de 12 et un seul de 6.

Il ne nous a été fourni aucun renseignement à l'égard du méreau portant les lettres G et M; suivant un amateur dont la sagacité a souvent éclairci bien des doutes, il aurait été employé lors de la reconstruction partielle de l'église en 1601, pour le paiement des ouvriers, et les lettres G et M signifieraient *geld-merk* ou *mandaet*. Quoique cette opinion ne soit pas dénuée de toute vraisemblance, elle est loin pourtant de nous satisfaire. N'est-il pas plus naturel de conjecturer que ce méreau a servi de *bon métallique* pour la distribution de pain aux pauvres provenant d'une fondation

pieuse, et que les lettres G et M marquent seulement les initiales du légataire ou des légataires de la fondation?

27. Saint Éloy, patron de l'église, tenant de la main droite, un marteau, et, de la gauche, la crosse épiscopale.

Exergue, XLVIII, sans revers.

28. Marteau surmonté d'une couronne. De deux côtés E-L, initiales d'*Éligius* et le chiffre 3-6.

Type ovale, sans revers.

29. Marteau couronné partageant le chiffre 2-4.

Type ovale, sans revers.

30. Marteau couronné partageant le chiffre 1-2.

Type ovale, sans revers.

31. Marteau couronné, coupant le chiffre romain V-I et le millésime 16-31.

Type ovale, sans revers.

32. A l'avvers G; au revers M.

Toutes les pièces que nous venons de décrire se trouvent en nature au médaillier de la bibliothèque publique d'Audenarde. On est redevable aux soins de M. Van Lerberghe de posséder une collection aussi complète de ces monuments locaux.

Remercions, en terminant, cet infatigable archiviste du bienveillant empressement avec lequel il a secondé nos recherches.

Audenarde, novembre 1850.

EDMOND VANDERSTRAETEN.





